



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 Juin 2014

Date de la convocation 13 Juin 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, , Mme OLLIE Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, Mme PASSIEUX Marie FONTES : M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. BERNARDI à Mme REVERTE Françoise, M.REVEL Claude à M.VIALA Daniel M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme ROBERT Laure à M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela,</p>

Objet : Convention de mise à disposition de Monsieur SECH Patrick avec la commune de Paulhan.

Monsieur RUIZ propose aux membres du conseil de se prononcer sur un projet de convention de mise à disposition à la Communauté de Communes du Clermontais de Monsieur SECH Patrick.

Il précise que cet agent assurera le démarrage et la mise en hivernage de la piscine de Paulhan et aura en charge :

- La vidange des bassins
- Le remplissage des bassins
- La mise en fonction de toute l'installation
- La mise en hivernage des bassins (septembre)

pour la période du 10 juin au 30 juin 2014 et le 1^{er} septembre 2014 selon le volume horaire de 105 h.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Communauté de Communes à la Commune de Paulhan, sur présentation d'un titre de recette mensuel.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur RUIZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de PAULHAN pour la mise à disposition de Monsieur SECH Patrick telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140701-2014-06-25-12-DE
Date de télétransmission : 04/07/2014
Date de réception préfecture : 04/07/2014